



Vaccinations pendant la grossesse

Lorsque vous êtes enceinte, vous pouvez recevoir 2 vaccins. Contre la grippe et contre la coqueluche. Ces vaccinations protègent votre bébé et vous-même.



Coqueluche



La coqueluche peut provoquer de sévères quintes de toux. Celles-ci peuvent durer pendant des mois.



Chez les bébés, les quintes de toux peuvent entraîner des risques de pneumonie ou de lésions cérébrales.



Parfois, ils doivent être emmenés à l'hôpital. Les bébés peuvent en mourir.

Grippe



Les bébés peuvent tomber gravement malades et avoir du mal à respirer à cause de la grippe.



Parfois, ils développent une pneumonie et doivent être emmenés à l'hôpital.



Les femmes enceintes peuvent elles aussi tomber gravement malades à cause de la grippe.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Après la vaccination, vous fabriquez des anticorps. Ces anticorps atteignent votre bébé par l'intermédiaire du placenta. Ainsi, durant les premiers mois après sa naissance, votre enfant est protégé contre la coqueluche et la grippe, ainsi que leurs complications graves.

1 injection de moins pour bébé

Pour la coqueluche : si vous vous faites vacciner, votre bébé aura ensuite besoin d'une injection de moins.



Quand ?

Vous pouvez vous faire vacciner à partir de la 22^e semaine et ce jusqu'à la fin de votre grossesse. Vous pouvez vous faire vacciner contre la grippe uniquement entre le 15 octobre et le 1^{er} mars.



Quels peuvent être les effets secondaires ?

Les vaccins sont sûrs pour vous et pour votre bébé. Néanmoins, vous pouvez subir des effets secondaires.



Douleur à l'emplacement de l'injection



Léthargie



Maux de tête

Où se faire vacciner ?

Prenez un rendez-vous auprès du bureau de consultation près de chez vous. Rendez-vous sur www.rijksvaccinatieprogramma.nl/afspraak-maken-22wekenprik-grieprik



Vous avez des questions ?

Rendez-vous sur www.rivm.nl/zwanger-en-vaccineren ou posez votre question au bureau de consultation ou à votre professionnel de soins obstétricaux.

